



---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

*Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024*



---

# Revue LES TISONS

---





---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

*Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024*



**Revue LES TISONS, N°0002 – décembre 2024**

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

[revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com)

[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7534

S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso





## **Numéros déjà parus**

*Revue LES TISONS*, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023  
*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024  
*Revue LES TISONS*, No 0001, juin 2024



## **Présentation de la revue**

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-

dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

### **Mode de soumission et de paiement**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [estisons@revuelestisons.bf](mailto:estisons@revuelestisons.bf); [revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

### **Considération éthique**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

## **Normes éditoriales**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

### **Direction de publication**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

### **Secrétariat de rédaction**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

### **Comité de lecture**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;



Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

### **Comité scientifique international**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).





**Investiture coutumière au Núngu : la  
traditionnalité dans les soubresauts d'une société  
modern**

***Customary Investiture in Núngu: Traditionality in the  
Upheavals of a Modern Society***

*Soumission : 12/08/2024 - Acceptation : 22/11/2024*

**LOUARI Yendifimba Dieudonné**

*Maitre-Assistant en Études Culturelles Africaines*

Université Nazi BONI

[louaridieudonne@gmail.com](mailto:louaridieudonne@gmail.com)

**FAHO Tétuan**

*Maitre-Assistant en Études Culturelles Africaines*

Université Daniel Ouezzin COULIBALY

[ttuan.faho@yahoo.com](mailto:ttuan.faho@yahoo.com)

**Résumé :** Banfora, Diabo, Diapangou, Dori, Guénon, Rizziam, Sebba, Soubéira, Tenkodogo, Zoaga, pour ne citer que ceux-là et en 2020 Fada N'Gourma, sont autant de villes et villages du Burkina Faso dont les chefferies traditionnelles connaissent deux chefs pour le même trône. La situation est très préoccupante au regard des conséquences politiques, sociales et économiques qu'engendre cet état de fait. Pour le cas spécifique de Fada N'Gourma, de son nom d'origine Núngu, chef-lieu du diema (territoire) du Núnbado, la situation du bicéphalisme s'enlise au point de détériorer fortement le climat de paix et de cohésion sociale. Toute chose qui interpelle le monde de la recherche à la réflexion afin d'y porter un regard analytique. Sous l'angle de l'anthropologie culturelle, nous tenterons d'interroger l'histoire et le contemporain, pour un meilleur discernement du phénomène. Nous aboutirons à des propositions d'orientation de cette entité de gouvernance traditionnelle, pour sa meilleure participation au processus de développement politique, économique et social.

**Mots-clés :** chefferie traditionnelle, tradition, coutume, bicéphalisme, cohésion sociale

**Abstract:** Banfora, Diabo, Diapangou, Dori, Guénon, Rizziam, Sebba Soubéira, Tenkodogo, Zoaga, to name just a few and in 2020 Fada N'Gourma, are all towns

*and villages in Burkina Faso whose traditional chiefdoms have two chiefs for the same throne. The situation is very worrying in view of the political, social and economic consequences that this state of affairs generates. For the specific case of Fada N'Gourma, its original name Núngu, capital of the diema (territory) of Núbado, the situation of two-headedness is bogged down to the point of seriously deteriorating the climate of peace and social cohesion. Anything that challenges the world of research to reflect on it in order to take an analytical look at it. From the angle of cultural anthropology, we will try to question history and the contemporary, for a better discernment of the phenomenon. We will arrive at proposals for the orientation of this traditional governance entity, for its better participation in the process of political, economic and social development.*

**Keywords:** *traditional chiefdom, tradition, custom, two-headedness, social cohesion*

#### **Pour citer cet article**

---

LOUARI Yendifimba Dieudonné, FAHO Tétuan, 2024, « Investiture coutumière au Núngu : la traditionnalité dans les soubresauts d'une société moderne », Revue LES TISSONS, No 0002, décembre, p. 529-547.

#### **Introduction**

Toute société, qu'elle soit traditionnelle ou moderne, partage à travers ses membres, une certaine perception de son identité, de son héritage culturel et historique, de ses intérêts, de ses valeurs institutionnelles : ses membres sont en interaction permanente pour connaître au cours de son histoire une fracture de son tissu social. Elle définit son organisation, ses méthodes d'évolution, ses méthodes de développement socioéconomique ses normes sociales. Contrairement à certaines sociétés traditionnelles à pouvoir politique non centralisé, la communauté *Gulmance* à l'Est du Burkina Faso, s'organise autour d'un chef qui a une certaine prépondérance sur les autres membres.

Dans le *Núngu*, espace géographique de la chefferie de Fada N'Gourma, ce souverain avait de part le passé droit de vie et de mort sur les membres de sa communauté et selon la conception du groupe, il est une sorte de puissance spirituelle, une divinité. Les transitions de règne sont parfois faites de soubresauts et de retentissements du fait des enjeux du pouvoir. Aujourd'hui plus qu'hier, d'autres facteurs intérieurs et extérieurs sont souvent non

pris en compte mais participent énormément à envaser ces périodes de transition du pouvoir pourtant inévitables. La dernière en date et qui a suscité le besoin de comprendre le phénomène concerne l'événement de 18 mai 2020 qui a vu l'investiture de deux souverains pour le même fauteuil royal avec son corolaire de chaos et de conflits internes. Quel est le maillon culturel qui a failli ou quel levier n'a-t-il pas été activé pour qu'advienne une tel "tohu-bohu"? Pour une bonne analyse de la situation, il sied pour nous, d'axer notre réflexion sur les questions suivantes : Quels sont les acteurs et dans quel contexte se déploie l'évènement ? À quel moment se déroule-t-il et quel en sont les enjeux ? Enfin, quelles sont les perspectives d'une succession apaisée pour une cohésion sociale dans le *Níngu* ?

Nous partons du postulat d'une part que les conflits de succession à la chefferie traditionnelle tirent leurs origines d'enjeux internes mais surtout externes à la communauté, et d'autre part que les mécanismes de désignation du futur souverain et les techniques de résolution des conflits qui y sont souvent liés, doivent être tirés des tréfonds de la tradition. L'objectif de cette étude est alors dans un premier temps, d'identifier ses acteurs et de définir ses manifestations, puis de déceler les mécanismes culturels à actionner pour amoindrir ou même éviter des conflits de succession dommageables pour le vivre-ensemble et le bien-être social.

## **1. Démarche théorique et méthodologique**

### ***1.1. L'anthropologie culturelle***

L'anthropologue français Claude Lévi-Strauss (1958, p. 388) définit l'anthropologie comme :

La connaissance globale de l'homme, dans toute son extension historique et géographique ; aspirant à une connaissance applicable à l'ensemble du développement humain depuis les hominidés jusqu'aux races modernes ; et tendant à des conclusions, positives ou négatives, mais valables pour toutes les sociétés humaines, depuis la grande ville moderne jusqu'à la plus petite tribu mélanésienne.

De l'avis de Jean-François Baré, il n'y a pas lieu de douter de la nécessité de « l'approche directe » des cultures ou des sociétés, ou

des deux, et de son « caractère heuristique » ; c'est certainement l'un des acquis les plus précieux de l'anthropologie contemporaine. Si l'anthropologie peut prétendre à un embryon de scientificité, c'est probablement là qu'il trouve son origine.

Mais on peut ici, pour nourrir la réflexion, pousser l'interrogation plus loin. Pour Baré toujours, si la pratique du terrain consiste à habiter au sein d'une communauté ou près d'elle selon des modalités diverses (prêt, titre gratuit, location, achat éventuel d'une maison), on ne voit pas ce qui la différencie de celle de toute personne qui se déplace ; s'il s'agit de se renseigner oralement sur les institutions ou les us et coutumes, on ne voit pas ce qui différencierait alors le terrain anthropologique de ce que fait quotidiennement tout immigrant, pour des raisons non moins urgentes que celles d'un anthropologue.

L'anthropologie culturelle a pour objet l'étude de l'être humain et des sociétés humaines dans leur versant culturel. L'anthropologie entretient donc nécessairement une relation fondatrice avec le fait culturel. Elle aborde les questions de représentation par la parole ou par l'image. Depuis au moins un siècle, l'anthropologie culturelle nouveau concept, a fait de la culture son objet propre de recherche. Dans ce sens, des travaux sur l'interaction de la culture et la personnalité d'une part ainsi que les relations internes entre les aspects d'une culture, qui nous fait mieux saisir sa nature de celle-ci et le jeu de ses éléments constitutifs d'autre part, représentent un progrès dans le même sens. Un troisième aspect de cette recherche sera la mise en exergue des études d'acculturation qui constitueront le couronnement de cet édifice.

Celles-ci reposent sur l'observation directe et non plus sur des reconstructions hypothétiques et ajoutent le facteur « temps » à l'analyse des cultures. Elle implique aussi des recherches psychologiques plus rigoureuses puisqu'elle étudie les motifs qui provoquent soit la persistance d'éléments culturels, soit leur réinterprétation en raison des phénomènes que nous avons appelés « foyers de culture » ou « tendance culturelle (Melville, 1950, p. 275).

De l'avis de Melville, la différence entre l'anthropologue et l'homme de laboratoire n'est pas que celui-là est une variété d'historien et celui-ci un homme de science. Le laboratoire du

spécialiste de la culture est un laboratoire historique. Le savant dans ses expériences en laboratoire travaille à garder une variable parmi toutes celles qui entrent dans la chaîne causale constante. Ce procédé, dit-il, lui permet de formuler des lois c'est-à-dire d'affirmer que dans certaines conditions certains résultats se produiront.

Dans les disciplines traitant de phénomènes historiques, le contrôle de l'expérience ne saurait s'exercer de la sorte. Le recours est de facto fait à des contrôles qui se manifestent dans des séries d'événements mutuellement liés. La question qui revient constamment est donc de savoir si l'étude anthropologique devait viser à reconstituer l'histoire du développement de la culture humaine et des cultures particulières, ou à découvrir les grands principes ou les formes, les structures et les relations qui permettront d'énoncer des « lois » valables.

Quand nous avons étudié l'histoire d'une seule culture et que nous comprenons les effets du milieu et les conditions psychologiques qui en découlent, nous avons fait un pas en avant, car nous pouvons alors rechercher dans quelle mesure les mêmes causes ont agi sur le développement d'autres cultures.

La complexité du développement culturel est si grande et les conditions qui déterminent le cours des événements historiques sont si indépendantes, sur le plan logique, que la tentative de donner une explication valable de l'histoire de toute société individuelle par rapport au type biologique, au langage et à la culture paraît sans espoir (Melville 1950, p. 2)

### *1.2. Démarche méthodologique*

Travailler autour d'un tel fait culturel et social impose à la recherche un travail terrain sans lequel on ne peut aboutir à des résultats probants. Conscient de cette situation, nous avons écouté les acteurs internes aussi bien qu'externes du problème. Non pas toujours de façon directe, mais par l'entremise des médias, des réseaux sociaux. Nous avons aussi écouté, interviewé, enregistré des hommes de sciences, des acteurs politiques.

Les émissions interactives des chaînes de radio et de télévision du Burkina Faso ont beaucoup abordé la question, toute chose qui a eu pour avantage de nous permettre une lecture de la situation sous

forme de sondage de la population. Nous avons enrichi les données avec un nombre important de coupures de journaux de la presse écrite.

La collecte d'informations nous a aussi conduit dans la bibliothèque centrale de l'Université Joseph Ki-Zerbo où nous avons consulté la thèse de doctorat de troisième cycle de Georges Madiéga (1978) intitulée « Le nord Gulma précolonial : Haute-Volta : Origine des dynasties, approche de la société ». La thèse de doctorat unique de Louari Yendifimba Dieudonné (2018), co-auteur du présent article, intitulée « Investiture du Nunbado : analyse des éléments symboliques d'une identité culturelle », présente des textes oraux traditionnels porteurs d'informations tirés de la tradition orale. Ces thèses ont plusieurs fois été citées comme référence pour justifier ou réfuter certains points de vue qui ont animé le conflit.

Les réalités anthropologiques se prêtent d'une manière presque nécessaire à deux types d'approche à peu près inconciliables en toute rigueur », alors que « les deux démarches, sont à l'évidence pertinentes si l'on admet, d'une part qu'il y a des règles de fonctionnement et des modalités d'expression générales de l'esprit humain, d'autre part qu'il y a, dans toute société, un rôle spécifique des institutions, des hiérarchies sociales et des corps de croyance qui, à la fois, les expriment et les mettent en œuvre. (Marc Augé 1978, p. 139-154)

Mener un tel travail aussi sensible aux premières heures du conflit aurait été incendiaire et n'aurait pas produit les effets escomptés. Nous nous sommes alors imposé ce temps d'apaisement au vu du contexte.

L'information anthropologique ne relève nécessairement ni de l'oral ni de l'écrit, mais des deux, encore que l'un des apports immédiats de l'enquête anthropologique semble constituer dans la mise en évidence de savoirs et de conceptions collectivement partagés, inconnus et indécélables autrement, et donc procéder plutôt au départ d'une approche orale (Jean-François Baré 1995, p. 35).

## 2. Résultats

### 2.1. Contexte historique et politique

Le *Gulmu* est un espace géographique et ethnique qui occupe la quasi-totalité de la région de l'Est du Burkina Faso. Coïncidant avec le découpage administratif du pays, le *Gulmu* représente la région de l'Est avec pour chef lieu de région Fada N'Gourma de son vrai nom traditionnel *Núngu*. Du point de vue de l'organisation politique traditionnelle, le *Gulmu* regroupe plusieurs entités appelées "*diema*". Le *diema* est une entité autonome. Le *Núngu* en est un, mais a une certaine suprématie sur les autres *diema*, soit de façon acquise de par le passé grâce à sa puissance armée et une suprématie de fait en raison du droit d'ainesse qu'il a sur les autres en dehors du *diema* de *Majuali*. Le souverain du *Núngu* est *Núnbado* qui signifie par décomposition "chef du *Núngu*". Sans être le chef suprême du *Gulmu*, le *Núnbado* exerce une influence sur cet espace territorial.

L'organisation politique au Gulmu pourrait alors se présenter en résumé comme suit :

1. Diema du *Núngu* où s'exerce directement l'autorité du *Núnbado* ;
2. Les Diema indépendants du *Núnbado* : *Maajuali*, *Pamma*, *Tambariga* et les Diema du Nord Gulmu (*Bilanga*, *Piela*, *Bongandini*, *Thion* et *Kuala*), *Macakoali*. Le diema de *Namuúno* créé par les autochtones et qui n'a jamais été sous domination des *Burkimba* grâce au pacte conclu entre leur ancêtre *Suabado*, (chef qu'on y a trouvé) et *Jaba Lompo*, fondateur du premier royaume.
3. Les diema autonomes
  - a) *Japkangu* : qui, tout en reconnaissant la souveraineté du *Núnbado*, a toujours été en guerre avec *Núngu*. Le Bado de *Japkangu* était considéré comme un des grands *Tadamba* (chef de guerre) du *Núnbado*.
  - b) *Kparcaga* : *Yanyua* (bado de *Kparcaga*) était aussi un grand *tadamba* du *Núnbado*.
  - c) Le *Gobnangu* du *Maali*
  - d) *Jabo*

- e) Les diema des Yaana que sont Komin –Yanga (Laomigu) Sudugi (Nabangu) Kamséongo, Yondé (Yutenga). (Louari Dieudonné, 2018, p. 58).

## 2.2. *Manifestation de la conjoncture*

La course pour le pouvoir au *Núngu* advient lorsque décède le *Núnbado*. Elle met en compétition les princes éligibles que départage un collège électoral qui, guidé par plusieurs règles traditionnelles, coutumières et mystiques, désigne l'heureux candidat autorisé à être pris en charge par le même collège pour son investiture. La définition des conditions de l'éligibilité cependant fait objet de contestations par l'un ou l'autre des candidats ou même des clans. Selon l'historien Georges Madiéga, la succession au trône est ouverte à tous les princes des *cuuna* (clan), pouvant briguer le pouvoir.

Quand un bedo mourrait, on disait *ki diegu yaani* « le *diegu* est devenu libre », pour signifier qu'il y a vacance du pouvoir. Tout barijo membre de la famille régnante dont un ancêtre aussi éloigné soit-il a été bedo, pouvait prétendre à la succession (Georges Madiéga, 1978, p. 513).

Dans un proverbe du 30ème *Núnbado Yuabili* donné par Frédéric Tankoano, il dit :

*Li kunandieli ya ba sala pienga, a mola n gbéni ; Li nún bali, caca pien biga wan kan je ;* ce qui en traduction littéraire : si le fourmilion se voit offrir le produit du sacrifice, c'est qu'il n'y a plus de musulmans. Au trône du *Núngu*, un prince déchu ne peut y prétendre.

Intervié par le journal en ligne *Lefaso.net* et publié le 26 mai 2020, le professeur Talardia Thiombiano par ailleurs prince du *Núngu*, atteste que dans un passé récent, le 31ème *Núnbado KUPIENDIELI*, et un ancien administrateur civil ont produit un écrit qui précisait que dans le *Núngu* : “ si ton père n'a pas été chef, tu ne peux prétendre à la succession”. Il affirme que pour sa part, contrairement à d'autres royaumes, notamment chez certains royaumes mossis où la succession se fait de père en fils, au *Núngu*, tous ceux qui sont princes notamment les Thiombiano peuvent prétendre à la succession.

Depuis le 18 mai 2020, le *Núngu* est tombé dans un système de bicéphalisme avec d'un côté le *Núnbado Untaamba*, investi le 15 mai



2020 et de l'autre le *Núnbado Hampali*, investi trois jours plus tard c'est-à-dire le 18 mai 2020. Cette situation s'est suivie d'un véritable tumulte avec des heurts entre partisans de camps adverses.

Interrogeant l'histoire, il s'avère que de telles situations ont déjà caractérisé le royaume avec à chaque occasion, des conséquences tant politiques, coutumières que sociales. La première situation de bicéphalisme s'est produite en 1895 et n'avait duré que treize jours. Les rois mis en cause étaient *Bancandi*, l'élu du collège successorale et *Yentugili*, le *bado* auto-proclamé. Le colon nouvellement arrivé porte main-forte à *Bancandi* ; *Yentugili* est assassiné. Plusieurs *diema* sont attaqués et détruits comme *Japkangu*, *Bilanga*, avec en sus, un conflit entre deux clans de la famille régnante.

La seconde est survenue pendant le règne du *Núnbado Simadali* et l'a opposé à un roi choisi et investi par l'administration coloniale. Accusé de faire des sacrifices humains par l'administration coloniale, *Simadali* est arrêté, destitué du pouvoir de son vivant par la même administration et mis en prison. Sur initiative du colon, *Hamcuuli* se verra investi, du vivant de son prédécesseur. Cette situation créa un imbroglio coutumier parce que traditionnellement, un roi ou un chef ne peut être déchu. L'investiture est à vie et seule la mort le détache du trône. La situation a duré jusqu'à la mort du *bado* déchu avec pour conséquence, la création d'une seconde cour royale. Depuis ce temps et dans un souci d'apaisement, le pouvoir au *Núngu* est géré de façon alternée entre ces deux familles et ce jusqu'au 31<sup>ème</sup> roi le *Núnbado Kupiendieli*.

La troisième situation de bicéphalisme est celle en présence qui, à la quête du 32<sup>ème</sup> roi, voit l'investiture de deux princes, l'un issu d'un clan exclu du pouvoir depuis les indépendances, et l'autre, dont le père est le 30<sup>ème</sup> successeur de Diaba Lompo, le fondateur du royaume.

Le Gulmu, à l'image des sociétés traditionnelles africaines, est qualifié de société d'oralité à travers la forte présence de l'usage de la parole comme élément de création, de conservation et de transmission de la tradition et des us et coutumes. Le *bantiagu* (griot), historien, généalogiste, littéraire de son état, est bien le dépositaire de cette tradition. Le *bantiagu* nommé *kondobili* atteste dans un chant de louange que le *Núnbado Ynabili*, trentième de la lignée de *Jaba*

*Lompo*, issu de la famille royale de *Simadali* a été porté *bado* du *Núngu*, sans être fils ou petit fils direct d'ancien *bado*.

### 3. Discussion

#### 3.1. Enjeux de la situation

Pour définir les enjeux du phénomène, une réponse aux questions suivantes serait un facteur favorable. Nous les aborderons une à une, selon un ordre que nous nous sommes librement imposé.

Selon la tradition, les deux candidats étaient-ils éligibles ? A cette première question, la réponse serait affirmative lorsque l'on considère la disposition qui dit qu'il faut jouir du statut de prince pour l'être ; et c'est ce qui révèle la thèse de l'historien Georges Madiéga cité à propos plus haut. C'est aussi ce que annonce le discours de louange de *Kondobili* qui atteste que le 30ème *Núnbado Yuabili*, a été investi sans avoir été fils direct de *bado*.

Cependant, en faisant lecture du proverbe du 30ème roi qui écarte de la possibilité de candidature, tout prince déchu, et en considérant la note produite par le défunt roi *Kupiendieli*, la réponse devient négative pour *Untaamba* mais reste affirmative pour *Yampanli*.

La deuxième question de cette réflexion est : qui sont les membres du collège successoral qui ont élu l'un ou l'autre *bado* ? Dans le droit coutumier, quels sont les membres du collège électoral habilités à siéger en pareille circonstance ? Il faut relever que le choix du candidat est assuré par un collège électoral composé de quatre membres.

L'institutionnalisation d'un collège électoral dans le processus d'installation du *bado* des *Gulmance* s'est faite à travers le temps et des circonstances très bien connus et annoncées par des *baantiadi*, garants de l'histoire. Le collège électoral se compose aujourd'hui de quatre grands ministres que sont *Teidaano*, *O Dankaadima*, *Diebado* et *Tanbado* (Louari Y. Dieudonné, 2018, p. 120)

À cette interrogation, ni pour l'un, ni pour l'autre, la réponse ne peut-être "oui". À l'analyse de la situation, le collège en charge de la désignation du roi ne s'est constitué dans son entièreté pour le choix d'aucun des candidats. Autant dans l'un que dans l'autre cas, il y a eu

des défections à des degrés de préjudice quoique différent. Si *Untaanba* a eu l'approbation de *Teidaano*, *O Dankaadima* et de *Diebado*, *Yampanli* par contre a été désigné par un membre esseulé du collège à savoir *Tanbado*. De coutume, *Teidaano*, et *O Dankaadima* sont les membres du collège successoral qui reçoivent les candidatures. La voix de *Teidaano* dans ce processus est prépondérante atteste Georges Madiéga (1976 :146) lorsqu'il écrit dans sa thèse : « C'est un *Kombali* très important. Sa voix est déterminante au sein du "collège électoral". A la cour, il a son hangar situé en face de celui du *Ninbado*. Quand il vient il se décoiffe devant le *bado* et part s'asseoir sous son hangar ».

L'on est alors en droit de nous interroger sur la validité des désignations du point de vue purement traditionnel. Malgré la tendance factuelle du "non" à la deuxième question, le degré d'adhérence des membres du collège pour les deux candidatures permet une émergence de celle de *Untaanba*.

Le rituel d'investiture a-t-il été respecté ? Autrement dit, les étapes obligatoires du rituel ont-elles été honorées et sous l'égide de quel officiant ? Force est de constater que si le premier candidat *Untaanba* a exécuté les étapes importantes de consécration notamment, le passage dans la cour de *Teidaano*, la prise de serment chez *o badonataanu* (reine), et autres rites avant l'entrée dans *li kogidiéli* (maison de retraite), *Hampanli* ne les a pas respectés.

De chez *Teidano*, il se rend chez *O Barinatano* (princesse jouant le rôle de reine). Là on lui fait "boire" des *buli* après qu'il ait juré de ne pas être cruel pendant son règne : "Si je deviens tyrannique, que ces *buli* me tuent. Mais si un de mes sujets essaye de me déshonorer, que ces *buli* le tuent". Après ce serment on lui met un boubou, un pantalon et un bonnet, cousus dans vingt-et-une bandes de cotonnade. (Georges Madiéga 1975-156)

Aussi, comme l'écrivait dans sa thèse de doctorat unique, après des entretiens avec des personnes ressources dont Frédéric Tankoano et Michel Combari, respectivement *bantiaagu badili* (griot détenteur du tambour calebasse) et *bantiaagu gangaali* (griot détenteur du tambour cylindrique), tous instituteurs de profession :

C'est à partir de l'instant de l'annonce de la nouvelle à l'heureux élu, que débute le rituel d'investiture qui durera sept jours et sept nuits. Ce rituel se fait en trois étapes à savoir :

1. L'étape de la première nuit qui consiste pour le nouvel élu, à parcourir certaines *diédi* (concessions) et à rejoindre son *kogidieli* avant le lever de jour ;
  2. L'étape du *kogidieli* qui voit le *bado* interné durant sept jours et sept nuits dans une maison de retraite ;
  3. L'étape d'investiture du septième jour qui marque la sortie solennelle ou *o tanpugu*.
- (Louari Y. Dieudonné, 2018, p. 138 )

La première étape, qui est aussi fondamentale se déroule la nuit du jeudi au vendredi pour s'achever avec l'entrée dans la maison de retraite avant le lever du jour de la matinée du vendredi, d'où il n'en ressort que sept jours plus tard c'est-à-dire le vendredi, jour sacrificiel, jour d'investiture proprement dite.

L'étape trois aurait été bien respectée par tous. Quant à l'étape deux, de part la tradition, l'entrée dans la maison de retraite se fait la nuit du jeudi : elle permet l'accomplissement des actes sacrés un vendredi, jour sacrificiel par l'exécution du grand sacrifice, *o sala piengu*. Si le premier des candidats est resté dans la contingence, le second, sous le coup de l'enjeu temps, intègre la maison de retraite la nuit du dimanche au lundi, pour en ressortir un lundi. Du point de vue de la tradition, la contrainte temporelle s'en trouve violée.

Louari Yendifimba Dieudonné toujours dans sa thèse unique précise :

La nuit de la désignation consacre les rites successifs suivants dans des familles bien précises. Le passage dans le *cuuli* de *Teidaano* marque ce que l'on peut appeler « l'acte de concession », la prestation de serment chez *O Badonataanu*, l'offrande sacrificielle dans la cour du défunt *Númbado*, l'étape de la famille gardienne du bracelet sacré de *Untaani* pour le sermon, le renforcement du pouvoir dans *O Malmaangu n ni*, et enfin la stabilisation du pouvoir dans la famille *Combiani* (Louari Y. Dieudonné, 2018, p. 145)

Les deux candidats ont tous cependant honoré le séjour dans *li kogidieli* et la sortie rituelle et solennelle du septième jour après leur

désignation. Il est à relever que comme l'a dit le 28<sup>ème</sup> *Núnbado Yentangu* le 15 janvier 1976 dans un interview accordé à Georges Madiéga, il existe dans le système coutumier qui régit l'investiture, des mécanismes de parade à d'éventuelles difficultés :

« J'ai repris l'itinéraire que l'élu doit faire pour son intronisation coutumière :  
chez le *Teidaano*. C'est lui qui choisit le *bado* ;  
chez *O badonataanu* ;  
dans la famille des forgerons. Après ma sortie de ce *diegu*, des coups de fusils ont été tirés pour annoncer l'intronisation.  
Puis, je suis revenu chez moi où on m'a donné l'eau blanche et je me suis rendu, accompagné par une foule, dans le *Kogidieli* »  
(Madiéga George, 1976, p. 151)

À l'analyse de la situation présente, on retient que, de ce parcours, trois étapes ont été escamotées. Il s'agit de l'étape de *diegu* du *bado* défunt, celle de la famille gardienne du bracelet de *Untaani*, et la famille du choix des *tab pkalipiamu*. Aussi, à cause de la suspension de *Teidaano* de ses fonctions par *Yuabili 30ème Núnbado*, le parcours d'investiture de 31<sup>ème</sup> *Núnbado* s'est aussi vu modifié. A ce titre et en guise d'exemple nous a dit Michel Combari le 27 février 2017, la cérémonie d'investiture de sa Majesté *Kupiendieli*, dans le parcours des familles, a changé de processus selon l'itinéraire suivant :

1<sup>ère</sup> phase : Dans la famille *O Badonataanu*  
2<sup>ème</sup> phase : Au sortir de cette famille, le postulant est conduit devant un grand fétiche au secteur N° 8, devant lequel, *O Tadanbenjua* offre de l'eau naturelle et sacrifie un œuf de poule pour demander protection et longue vie pour le futur *bado*. On demande aussi la paix, la prospérité du royaume dont il aura la charge.  
3<sup>ème</sup> phase : *O Malmaangu n ni* (famille des forgerons).  
La suite du rituel de la cérémonie investiture reste sans changement (Louari Y. Dieudonné, 2018, p. 322)

Aux questions « Qui a le mérite d'occuper le trône du *Núngu* ? » et « Quel sort réserve-t-on au déchu, s'il doit y en avoir ? », nous retenons que l'objectif de cet article est d'analyser les conditions d'éligibilité et d'intronisation d'un nouveau souverain (*Núnbado*)

selon le droit coutumier. Cependant, il faut relever que dans la loi traditionnelle *gulmance*, et ce, même au-delà du *diema* du *Núngu*, un *bado* (roi ou chef) investi ne peut être destitué. L'investiture est à vie et seule la mort libère du Trône. La destitution ou la démission de la royauté est quasi impossible dans la tradition *gulmance*.

Il est aussi crucial de s'interroger sur les conséquences d'un système de bicéphalisme sur la société dans un contexte d'insécurité généralisé. Quelles en sont les causes et quelles perspectives pour un *Núngu* unifié autour d'un seul roi dans l'optique du renforcement des règles et normes traditionnelles et du rayonnement socio-économique.

À la sortie du combat culturel de la négritude qui consacre la détermination d'une différence de valeurs entre les civilisations africaines et européenne et couronnées par un refus catégorique de l'assimilation, les sociétés africaines optent pour un recours aux sources pour orienter et éclairer un monde en perpétuelle mutation. Cela implique une adhésion et une foi en la pertinence de certaines pratiques traditionnelles et coutumières en dépit de l'unanimité qui se dégage quant à la nécessité de l'épurer comme de l'eau de mer qui se libère toujours des impuretés.

La mise en doute de l'efficacité et de la pertinence des normes traditionnelles aura le risque de susciter en cette jeunesse frileuse d'échec, un non engouement. Quel retour et quel recours aux sources susciter en cette jeunesse, lorsqu'elle émet des doutes quant à la qualité de la gouvernance traditionnelle, même si, pour certains, se référant aux commentaires de crises, le problème ne se situe pas dans les traditions, mais plutôt au niveau de ceux qui en sont les garants.

Un second volet est la détérioration du climat social, avec son corolaire de conflits communautaires et de combats fratricides. Sans stabilisation de la question de succession au trône, tout processus de transition creusera davantage la fissure au sein des familles princières du *Núngu* avec extension incontestable dans les chefferies dont il a la charge.

Pour des besoins de construction des institutions traditionnelles par chaque *bado*, il se crée un effritement des clans garants de ces institutions et du même coup des cellules sociales. L'altération de la paix et de la cohésion sociale ébranle toute la communauté sociale,

créant ainsi un terreau fertile pour la prolifération de l'insécurité, voire du terrorisme. Un autre risque demeure celui de la perpétuation de la situation pouvant être pour le royaume la cause d'un déclin programmé. Ces autorités se verront de moins en moins consultées au niveau national et même locale, car faire allégeance à l'un induit la non reconnaissance de l'autre, toute chose qui conduit à la ruine lente mais sûre de l'institution.

Quant aux causes de la crise sociale afférente au bicéphalisme, il faut noter les causes endogènes et exogènes au *Núngu*. L'absence de cadre de dialogue et de concertation entre les familles princières, les germes de la division semés dans les familles par certains acteurs politiques et la perte des valeurs socioculturelles débouchant sur le gain facile expliqueraient en partie la recrudescence du bicéphalisme dans la gestion des sociétés traditionnelles africaines.

### **3.2. Canaux de stabilisation**

Il y a lieu de prime abord de s'interroger sur comment sont édictées les règles ou les pratiques coutumières et traditionnelles ? Il serait injuste d'affirmer qu'elles sont faites selon les situations. Cependant, il faut reconnaître que toute loi traditionnelle est édictée pour résoudre un problème précis, rectifier une pratique, réparer un tort ou une injustice... Le *bado Tukulumu (1439-1493)*, après s'être rendu compte par la sagesse d'un vieil homme, de la gravité de l'erreur qu'il commettait en donnant la mort à toutes celles de ces femmes dont l'enfant naissant ne lui ressemblait pas, en s'écriant « *A kaadi n po yaali n bia* », qui signifie, « tu écarter pour moi ce qui est mauvais », institua le ministère de *O Dankaadima*. Il a depuis cette période sur décret du roi, la charge de nommer les chefs de villages et les *Cancankoanbala* (les ministres). Il a aussi la responsabilité de protéger le *bado* pendant le rituel d'investiture.

Il en a été de même avant celui du ministère de *Teidaano*, institué par *Untaani* troisième successeur de Diaba Lompo, pour faire respecter sa volonté quant à sa succession. *Teidaano* a toujours la garde du trône vacant et est responsable du collège successoral. La règle traditionnelle pourrait alors être un principe annoncé à un moment donné de son parcours, par un roi, qui peut prendre effet à partir de la date qui aurait été donnée et s'applique à la postériorité.

La tradition fait référence à un ensemble de pratique, de croyances, de modes de pensée qui ont été hérités du passé. Elle implique de ce fait des observations, des doctrines, des croyances particulières, une façon de penser le monde, de considérer les autres et d'interpréter la réalité, etc. (Joseph Paré, p. 2003)

De cette définition, on peut alors retenir que la tradition n'est pas simplement le passé, qu'elle se valide par le présent ; elle n'est pas un système clos, elle ne piétine pas. Le problème de la société traditionnelle en général et de la chefferie traditionnelle de façon particulière, tire sa source dans le caractère informel des règles qui les régissent, ce dans un monde où le droit législatif se fait seule norme sociétale. Il est alors impératif que soient édictées en appui à la mémoire collective orale, des règles spécifiques à chaque société et qui s'imbriquent dans les textes fondamentaux du fonctionnement « démocratique » du pays.

De notre avis, il y a nécessité que s'y impliquent les garants de ces traditions ainsi que les intellectuels avisés de ces questions. Le pouvoir traditionnel étant, contrairement au pouvoir moderne, une question d'héritage, il est porteur de certaines valeurs utiles pour la société que ne pourrait garantir le principe de démocratie qui serait d'ailleurs désavouer une lignée. Il sied donc d'élaborer des textes législatifs régissant et encadrant la chefferie traditionnelle et coutumière en tenant compte des spécificités socio-ethniques du pays et des valeurs communautaires.

Il faudra nécessairement faire une distinction de sens entre tradition et coutume qui, elle, renvoie à un usage social établi à travers la répétition sur une longue période. La coutume reflète, à certains égards, le *modus operandi* de la tradition puisqu'elle transfère le passé dans un présent et préserve de la sorte le principe de la continuité. La coutume devient tradition lorsqu'à la suite d'un long processus celle-ci acquiert un niveau élevé d'importance.

De façon plus pragmatique, le 26 mai 2020, l'Association Racines <sup>97</sup> lance un appel aux autorités politiques, administratives,

---

<sup>97</sup> Association créée en 2015 regroupant des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des chefs coutumiers et traditionnels et toute personne soucieuse de la promotion des valeurs traditionnelles.



traditionnelles et coutumières dans plusieurs médias du Burkina Faso, dont celui en ligne *WakatSera* dans sa parution du jour, sur la situation de la chefferie traditionnelle et coutumières au Burkina Faso. Elle reconnaît l'urgence de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un statut de la chefferie traditionnelle et coutumière. Un tel outil permettrait de définir la place, le rôle, les droits et les devoirs des personnes garantes de la tradition et surtout, de baliser les règles de succession au trône. Il sauvera conséquemment cette institution endogène de gestion et de régulation sociale qu'est la chefferie traditionnelle des conflits communautaires.

Dans l'environnement culturel du Burkina Faso, une pratique traditionnelle est très présente et se fait à toutes les échelles de l'organisation sociale. Il s'agit de la parenté à plaisanterie ; elle existe entre deux ou plusieurs communautés ethniques et dans une famille, entre le petit fils ses grands-parents, ou entre un beau-fils et les frères et sœurs âgés que sa femme. Pour le cas d'espèce, les *Gulmance* sont en parenté à plaisanterie avec les *Yaadese*, des *moose* du Nord du Burkina Faso. C'est un système d'amusement à travers lequel les antagonistes se livrent à une rivalité singulière : celle d'accabler son adversaire d'injures grossières, de menaces de toutes sortes, de l'humilier de sorte à la tourner en dérision. Toute cette bataille n'est qu'une mise en scène, une pure plaisanterie sans aucune animosité.

Entre des deux communautés, il existe un pacte de non-agression. Il s'agit d'un contrat qui renforce la solidarité, l'entente et la cohésion et qui interdit toute forme d'agression physique ou intime. En outre cette institution sociale autorise des écarts de comportement et de langage. Ce levier actionné, il devient une opportunité de défoulement. Ainsi donc, cette communauté aurait pu servir d'intermédiaire entre les partisans des camps adverses et éviter toute confrontations physiques dommageables à tous.

Un dernier aspect important sera d'accorder une participation active de cette institution traditionnelle à l'animation de la vie communautaire en tant qu'entité représentative. La présence des chefs traditionnels dans l'arène politique partisane comme cela se fait sous nos cieux, participe au désaveu et à la discréditation de l'institution. Lorsqu'un souverain répond d'une partie politique, eu égard à la grande dépendance que les membres de l'organe territorial traditionnel dont il a la charge ont vis-à-vis de lui, le jeu démocratique

s'en trouve faussé : il n'est plus question d'un choix libre, valeur cardinale de la démocratie ; le choix du souverain s'imposant à tous. C'est d'ailleurs la manivelle qu'actionnent les partis politiques dès que l'occasion leur est offerte à travers des pratiques peu vertueuses dans la recherche de l'électorat ou dans la volonté d'asseoir sur le trône, une personne qui leur sera favorable. Les chefs traditionnels aux différents niveaux des instances démocratiques pourraient être représentés selon un cota qui serait défini par la loi. Cela leur évitera le « partisanat » des démocraties occidentales, facteurs de séparation et de désunion.

## **Conclusion**

Il est incontestable que la chefferie traditionnelle au Burkina Faso est une institution qui participe à l'animation de la vie politique. Entité fortement régie par le droit coutumier propre à chacune, elle se trouve confrontée à plusieurs facteurs endogènes comme exogènes qui entravent son plein épanouissement. Absence d'unanimité sur les contenus des règles en matière de succession, le bicéphalisme institutionnel avec son corolaire de conflits, de crises sécuritaires et de désaveux, sont la réalité de plusieurs chefferies à l'image du *Níngu* au Burkina Faso. À la lumière de l'anthropologie culturelle, l'analyse a permis de comprendre le contexte historico-politique de la succession royale et les enjeux sociopolitiques et culturels de l'institution dans le contexte marqué par une crise sécuritaire.

Le bicéphalisme dans cette institution traditionnelle se trouve être d'une part l'effet d'une mauvaise lecture ou simplement d'une manipulation de la loi traditionnelle, du droit coutumier et, d'autre part, l'influence d'acteurs exogènes. La conséquence est que la norme traditionnelle et coutumière en matière de désignation du futur dignitaire, en matière de processus d'investiture, se voit biaisée sciemment ou inconsciemment. Cela aboutit à une fracture du tissu social, à un rejet du produit qui en est issu et jette l'anathème sur l'un et l'autre de la part des partisans d'un camp ou de l'autre.

Considérant le rôle joué par l'institution traditionnelle dans la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans la société moderne, des

actions à moyens et longs termes devraient être envisagées en vue d'aplanir d'éventuelles crises de succession.

### Références bibliographiques

AUGE Marc, 1995, "Vers un refus de l'alternative sens-fonction", *L'Homme*, XVIII (3-4), p. 139-154.

BAKO-ARIFARI Nassirou, Processus de décentralisation et pouvoir traditionnels : typologie des politiques rencontrées, *in décentralisation et développement rural* ;

BARE Jean-François, 1995, "Le champ de l'anthropologie, De quelques indécisions pesant sur le projet de son application", *in Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, p. 27-47, (Hommes et Sociétés)

HERSKOVITS Melville J., 1950, "Les bases de l'anthropologie culturelle", Paris, François Maspero Éditeur, 1967.

MADIEGA Georges, 1978, « Le nord Gulma précolonial : Haute-Volta : Origine des dynasties, approche de la société », *Doctorat de troisième cycle*, 1978, Paris I.

MARROU Henri, 1948, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 465.

PARE Joseph, 2003, "Modernité, tradition et quête identitaire dans les sociétés africaines actuelles", *in Culture, identité, unité et mondialisation en Afrique*, Ouagadougou, PUO.

SOME Magloire, *Les cultures africaines à l'épreuve de la colonisation*, Afrika Zamani, Nos, 9 et 10, 2001-2002, p. 41-59.

TESTART Alain, 1986, "L'Objet de l'anthropologie sociale", *In : L'Homme, tome 26 n°97-98. L'anthropologie : état des lieux*, p. 139-142.

Association Racines, <https://www.wakatsera.com/chefferie-traditionnelle-au-burkina-lassociation-racines-plaide-pour-un-texte-legislatif/>

## Table des matières

Partir de l'Ubuntu pour penser l'éducation à la paix en situation d'urgence avec Joseph KI-ZERBO ... OUATTARA Mahama.....	25
La main d'œuvre tchadienne dans la construction du chemin de fer Congo-océan de 1925 à 1934 ... ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye, MEY MAHAMAT Mahamat, OUSMAN ABAKAR Goni .....	45
Lire la traduction ou la différence : du paratexte au contenu de Born on a Tuesday et Né un mardi ... AKPAOU Tchasse.....	69
Statut socioéconomique, autonomie reproductive et fécondité des adolescentes déplacées internes au Burkina Faso ... ONADJA Yentéma.....	91
La médiathèque municipale de Ouagadougou, une opportunité de lecture pour la jeunesse ... BAKIONO André Ibourpin Négawalzoum .....	117
Peuplement gurunsi au Moogo précolonial (XV <sup>e</sup> - fin XIX <sup>e</sup> siècles) : causes, itinéraires, établissement et intégration ... OUÉDRAOGO Wendlarima Hyacinthe, KONSEIBO Windpouiré Isidore .....	133
L'Afrique face aux altérités des années de crises : analyse de quelques continuités et discontinuités démographiques du XVI <sup>e</sup> au XXI <sup>e</sup> siècle ... KEITA Fodé Bangaly .....	159
Quête de stratégies de résilience des femmes lobi, Birifor et Dagara face au nouveau mode de l'orpaillage au sud-ouest du Burkina Faso ... DAH Nonna Anne, SOW Jacqueline, SANON Vincent-Paul, TOE Patrice.....	177
L'agriculture urbaine : un levier multifonctionnel pour le développement des quartiers de la ville de Conakry ... TRAORÉ Maningbè Kaba, DIALLO Sara Baïlo, DIALLO Alpha Issaga Pallé .....	201
La discussion comme mode d'apprentissage du philosophe ... KABORÉ Calixte .....	225

Le sens du bonheur comme co-construction d'un dynamisme socio-politique en Afrique ... KONÉ Ibrahim .....	245
Burkina Faso: Les Wayignan et les Koglweogo comme stratégies face au terrorisme ... IDO Kouaman.....	261
Formes et manifestations d'engagement du sujet dans Le Sens d'un combat de Norbert Zongo ... TOLOGO Guillaume Ballebê.....	277
Le développement des sms vers une mondialisation de la langue française. Exemples des sms ivoiriens et français ... KEI Joachim, KOUASSI Roland Kouakou.....	295
Critique de la communication-vérité de Habermas à la lumière de R. Rorty ... AKOUTOU Sefounema, AKODJETIN Euloge Franck .....	307
Solidarité autonomisation et engagement associatif : une analyse à partir du cas des personnes en situation de handicap ... N'DA Roseline Gbocho .....	323
Traumatisme psychique infantile et relation de couple ... ADANSIKOU Kouami, ADZODA Eli-kplim Adzo .....	337
La laïcité dans le contexte du terrorisme religieux en Afrique ... OUÉDRAOGO Tégawendé Lazard.....	357
Les modalités du faire, /devoir/et/pouvoir/dans Yassoi refusa l'orange mûre de Nianga de Charles NOKAN ... ASSOH Dingny Yannick.....	383
Les pouvoirs publics à la face la prolifération de l'habitat spontané au Burkina Faso (1991-2022) ... YAMBRESSINGA Guilga François de Paule .....	403
Communication digitale et développement local : comment rendre la participation plus inclusive à l'ère du numérique ? ... MISSEHOUNGBE Pierre-Paul.....	431
Nietzsche ou la fin de la tyrannie des absolus ... SARÉ Sény .....449	

Représentations linguistiques des locuteurs du tassawaq résidant à Niamey : entre risque de glottophagie et résilience linguistique ... SEYDOU HANAFIOU Hamidou, MALLAM GARBA Maman .....	467
Place de l'agroécologie dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso: contribution des maraîchers de la commune rurale de Tanghin Dassouri ... GNOUMOU Gaston, HIEN Yorsaon Christophe, FAYAMA Tionyele .....	503
Investiture coutumière au Núngu : la traditionnalité dans les soubresauts d'une société modern ... LOUARI Yendifimba Dieudonné.....	529
Crise de la COVID-19 et crise de la communication institutionnelle au Burkina Faso ... PARÉ Cyriaque.....	549
Santé sexuelle et reproductive des jeunes hommes au Burkina Faso : caractéristiques et facteurs sociodémographiques associés ... SAWADOGO Nathalie.....	575
Voyages dans l'irréel : Regard croisé des espaces métaphysiques comme objets de narration dans Au Gré du destin de Ansomwin Ignace HIEN et Le Carnaval de la mort de Fidèle ROUAMBA ... BADIÉL Roland.....	603
Performance en mathématiques et perception de compétence des élèves en classe de 4 <sup>ème</sup> au Burkina Faso: étude de deux cas illustratifs dans la ville de Koudougou ... SAWADOGO Mahamady Lèga, YOUGBARE Sébastien, BADOLO Leopold Bawala.....	619
Impact des troubles du langage sur le bien-être psychologique et l'intégration sociale des adolescents: Analyse des facteurs de vulnérabilité ... RAMDE Koudraogo Aimé, YOUGBARE Sébastien.....	639
Quand la femme est discourtoise ... OUATTARA Maténé.....	675